



PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE DUPLESSIS

MUNICIPALITÉ  
DE  
BAIE-JOHAN-BEETZ

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE BAIE-JOHAN-BEETZ, convoquée le cinquième jour de décembre deux mille vingt-deux à 19h00 à la Salle municipale Phidélem-Harvey, située au 20, rue Johan-Beetz, à Baie-Johan-Beetz.**

---

**Sont présents :** M. Étienne Lemieux, conseiller, poste 1  
M. Sébastien L'Écuyer, conseiller, poste 2  
M. Jacques Devost, conseiller, poste 3  
M<sup>me</sup> Maryse Bourque, conseillère, poste 4  
M. Luc Bourque, conseiller, poste 5  
M. Denis Harvey, conseiller, poste 6

**Absent :** \_\_\_\_\_

**Aussi présents :** M<sup>me</sup> Cindy Fortier, directrice générale, secrétaire-trésorière et greffière  
M. Stéfan Marchand

---

**01. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte par M. \_\_\_\_\_, maire suppléant de la Municipalité de Baie-Johan-Beetz, à \_\_\_\_\_. Mme Cindy Fortier, directrice générale, secrétaire-trésorière et greffière fait fonction de secrétaire.

**02. PRÉSENCES**

Constatation du quorum

**03. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par \_\_\_\_\_, appuyé par \_\_\_\_\_, et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents, d'accepter l'ordre du jour tel que proposé :

01. Ouverture de la séance par M. le maire
02. Présences
03. Acceptation de l'ordre du jour
04. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2022
05. Résolution 2022-12-05-01 pour l'adoption des prévisions budgétaires 2023
06. Période de questions
07. Levée de la séance

**04. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2022**

Il est proposé par \_\_\_\_\_ appuyé par \_\_\_\_\_, et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 7 novembre 2022 soit adopté.

05. RÉSOLUTION 2022-12-05-01 POUR L'ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023

REVENUS		CHARGES	
taxes	141 159 \$	administration générale	313 513 \$
paiements en lieu de taxes	34 685 \$	sécurité publique	61 780 \$
transferts	497 875 \$	réseau routier	158 612 \$
services rendus	151 730 \$	hygiène du milieu	285 641 \$
imposition de droits	600 \$	aménagement, urbanisme et développement	164 734 \$
intérêts et pénalités	500 \$	loisirs et culture	24 165 \$
autres revenus	277 639 \$	frais de financement	1750 \$
		activités d'investissement	93 994 \$
<b>TOTAL DES REVENUS : 1 104 569 \$</b>		<b>TOTAL DES CHARGES : 1 104 569 \$</b>	

Attendu que le total des revenus prévus en 2023 s'élève à 1 104 569 \$

Attendu que le total des charges prévues en 2023 s'élève à 1 104 569 \$

En conséquence, il est proposé par \_\_\_\_\_ appuyé par \_\_\_\_\_ et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents que les prévisions budgétaires 2023 soient adoptées telles que présentées.

06. PÉRIODE DE QUESTIONS

07. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à \_\_\_\_\_.

\_\_\_\_\_  
Cindy Fournier  
Directrice générale, greffière-trésorière

\_\_\_\_\_  
Martin Côté Maire<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Par la présente signature, j'entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées individuellement.